

Remplacement des enseignants : attaques contre les statuts et pressions sur les personnels !

Dernière provocation en date de la ministre de l'éducation nationale : le 18 octobre dernier, elle a présenté des mesures très médiatisées sur le remplacement des enseignants. La ministre prévoit que ces mesures donnent lieu à des textes réglementaires fin 2016 pour s'appliquer dès 2017. Pour répondre au problème du remplacement, comme la ministre prétend le faire, il faut des postes. N. Vallaud Belkacem a-t-elle annoncé la création des postes nécessaires pour répondre aux besoins urgents ? On en est loin ! Ce qu'elle a annoncé se ramène à des mesures contre les personnels, contre leurs conditions de travail, leurs droits et garanties.

Dans le premier degré, une seule zone de remplacement : le département !

La ministre prévoit d'abroger les circulaires de 1976 et 1982 pour fixer par décret le département comme seul périmètre de nomination et d'affectation des remplaçants, avec comme conséquences la démultiplication des temps de trajet, la dégradation accrue de la rémunération, des conditions de vie et de travail.

Dans le second degré : le protocole De Robien sur les remplacements de courte durée réactivé !

La ministre constate elle-même que ce protocole est «tombé en désuétude». Et pour cause ! La mobilisation des personnels avec leurs syndicats avait enterré ce dispositif. En cas d'absence de courte durée d'un professeur, c'est à ses collègues, dans son établissement, qu'il est demandé de le remplacer. La mise en œuvre de cette mesure s'effectue établissement par établissement sous la tutelle du CA.

En d'autres termes : le protocole sur le remplacement de courte durée c'est l'allongement du temps de présence, plus de pressions, plus d'arbitraire local.

Pour «régler» le problème du remplacement : faire la chasse aux absents !

La ministre décide la mise en place d'un dispositif pour identifier les absences «perlées». Ces absences pourront donner lieu à un signalement des personnels concernés, à leur convocation par les cellules «ressources humaines» des inspections d'académie, des rectorats, pouvant déboucher sur des mesures dites «d'accompagnement», en réalité des mesures coercitives (tutorats, retrait temporaire de service etc.). Avec cynisme, la ministre, dans sa conférence de presse, ose même évoquer la médecine de prévention (dans la quasi-totalité des départements, il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul médecin de prévention, voire plus du tout dans certains départements) !

Toutes ces mesures ont un objectif : mettre en place un climat de pression.

Limiter le nombre de formations sur le temps scolaire !

La ministre encourage les formations en dehors du temps scolaire (par exemple M@gistère, formations pendant les petites vacances...) donc la remise en cause du droit à formation.

On a maintenant l'habitude : la ministre présente cette régression comme une amélioration. Evidemment, il en va de cette amélioration comme de la soi-disant «revalorisation» des enseignants. La politique ministérielle c'est, en réalité, la fuite en avant pour tout déréglementer, pour remettre en cause toutes les garanties statutaires. Il faut que cela s'arrête !

Pour la FNEC FP FO, ces mesures de stigmatisation des personnels, de remise en cause de leurs droits sont inacceptables. Elles doivent être retirées.

L'urgent, c'est de créer les postes nécessaires pour répondre aux besoins et de mettre fin à la dégradation des conditions de travail découlant de l'accumulation des contre réformes qui détruisent l'école et les statuts.